



Obligation de fournir les justificatifs de revenus à la défense ?

Par **Tonyl**, le **23/04/2013 à 10:28**

Bonjour,rrnrnJe suis séparé depuis 2009 de mon ex conjoint. rnUn jugement a été rendu la meme année et lui a donné la garde de notre enfant.rnrnJ'ai refait ma vie depuis et avec la naissance de mon petit garçon ce mois ci, j'ai relancé une procédure afin de favoriser l'entente entre eux (augmentation des droit de garde et d'hebergement) avec un partage des trajets entre nos domiciles (200 km). rnrnSon avocate me reclame les justificatifs de mes revenus avant de m'envoyer son dossier. Est ce légal ? Ais je l'obligation de lui fournir alors que je suis le demandeur et que je ne demande pas une réévaluation de la pension. J'ai précisé que je ne suis pas opposé à participer aux couts des trajets que cela engendre pour la maman.rnrnMerci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **24/04/2013 à 12:05**

Bonjour, vous devrez effectivement fournir les justificatifs. Si vous ne le faites pas cela risque fort de se retourner contre vous lors du jugement, cordialement

Par **Tonyl**, le **25/04/2013 à 09:07**

Merci pour votre réponse